



CHARTE D'UTILISATION DES ESPACES INFORMATIQUES

La présente charte a pour but de définir les règles d'accès et d'utilisation des ordinateurs mis à disposition du public.

Elle définit également les conditions d'utilisation des tablettes, des jeux vidéo et du Wifi.

Elle complète le règlement intérieur de chacune des structures et respecte la législation en vigueur.

HORAIRES

Des accès libres aux outils et services numériques sont proposés durant les heures d'ouverture au public de la Médiathèque et du café des Granges sauf en cas de conduite de projets par les structures.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DES ORDINATEURS

- Toute personne souhaitant utiliser un poste informatique doit au préalable remplir une fiche de renseignements disponible auprès de la structure et s'engager à respecter la présente charte.
- Les personnes mineures peuvent utiliser l'accès libre à la condition que le ou les parents aient préalablement signé une autorisation parentale et paraphé la présente charte.
- L'utilisateur peut s'inscrire sur un planning afin de réserver un créneau horaire pour l'utilisation. L'inscription peut se faire sur place ou par téléphone. Une personne ne peut s'inscrire que pour deux créneaux horaires à l'avance.
- L'accès est gratuit et limité à 1h par jour et par personne. Toutefois, si aucun autre utilisateur ne souhaite prendre la place, l'utilisation pourra être prolongée.
- Tout utilisateur se doit de respecter les créneaux horaires définis lors de la réservation
- L'apport de matériel ou d'équipement extérieur quel qu'il soit est strictement interdit, à l'exception des casques et des clés USB autorisées pour le stockage de données.
- L'utilisateur s'engage à respecter **la législation en vigueur** :
 - Tout accès à des sites au contenu visant notamment à l'incitation aux crimes et aux délits, à la haine raciale, au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité ou comportant des éléments à caractère pornographique est strictement interdit.
 - Tout téléchargement illégal, notamment de fichiers sons ou vidéos via des sites peer to peer, est formellement interdit.

- Toute utilisation à des fins de piratage est interdite, notamment l'intrusion dans des systèmes informatisés ou « hacking », la propagation des virus ou tout programme destiné à nuire, ainsi que la diffusion de courriers électroniques dans des conditions illicites « spam » ou « e.bombing ».

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DES TABLETTES

- Les tablettes sont prêtées uniquement dans l'enceinte de la médiathèque.
- Un enfant est autorisé à utiliser une tablette à la condition que le ou les parents aient préalablement signé l'autorisation parentale et paraphé le présent règlement intérieur.
- L'emprunt dans l'enceinte de la médiathèque est possible pour une durée d'une heure contre le dépôt d'une pièce d'identité.
- L'utilisateur peut s'inscrire sur un planning afin de réserver un créneau horaire pour l'utilisation. L'inscription peut se faire sur place ou par téléphone. Une personne ne peut s'inscrire que pour deux créneaux horaires à l'avance.

CONDITIONS D'UTILISATION DU WIFI

- La médiathèque offre aux personnes disposant d'un ordinateur portable équipé du Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi.
- Le réseau Wifi respecte les normes françaises en vigueur, notamment en ce qui concerne les émissions d'ondes et le filtrage d'internet.
- La personne souhaitant utiliser le Wifi, peut le faire simplement en venant avec son matériel et en se connectant au réseau « wifi-granges » après avoir demandé un code d'accès au personnel.
- L'utilisateur est seul responsable de son matériel et il lui appartient de vérifier qu'il dispose des équipements nécessaires permettant l'utilisation du service. L'établissement Les Granges n'est en aucun cas responsable des dits équipements, de même que de la sécurité et la protection de ces équipements.
- L'utilisateur peut faire appel au personnel qui l'aidera à se connecter si nécessaire.

RESPONSABILITE

- Le personnel répondra aux questions des usagers dans la mesure de ses disponibilités. Aucun animateur ni soutien technique ne sera mis à disposition de l'utilisateur. Ce dernier doit être autonome.
- L'Espace Les Granges n'est pas responsable des perturbations du réseau et des dysfonctionnements du fournisseur d'accès à internet.

- L'utilisateur est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et fait circuler sur internet, et doit respecter le droit de propriété (intellectuelle, artistique, littéraire ou industrielle) et le droit à l'image. La diffusion de propos, d'images ou de sons, pouvant constituer une diffamation, une injure, et une atteinte à la vie privée, aux bonnes mœurs et à l'ordre public est strictement interdite.
- Il appartient à chaque utilisateur de protéger ses données personnelles pouvant circuler sur internet. L'espace Les Granges ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse par un tiers.
- Conformément à la loi de 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et de la loi dite "HADOPI 2", les données de trafic sont conservées pendant 1 an et pourront être transmises à la demande des autorités judiciaires.
Le service informatique de la commune est donc habilité à contrôler l'utilisation effectuée.
- Conformément au respect de la loi informatique et liberté, les données concernant le contenu des correspondances sont exclues de la conservation des données.
- Tout manquement aux dispositions du présent règlement sera sanctionné par une suspension définitive du droit à l'accès libre.
- Toute dégradation du matériel (ordinateur, tablette, consoles, manettes, jeux vidéo...) engage la responsabilité de l'utilisateur qui doit le remplacer à l'identique ou le rembourser.

Je soussigné(e), M....., déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à le respecter.

Fait à Saint-Jean, le

Signature : (lu et approuvé)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), M....., autorise, mon fils, ma fille (1) né(e) le à à utiliser de façon autonome l'accès libre à internet. J'ai porté à la connaissance de mon enfant la charte d'utilisation des espaces informatiques qu'il s'engage à respecter.

Fait à Saint-Jean, le

Signature :

(1) Barrer la mention inutile